

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 1er novembre 2021 à 20h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

Le président

Ouvre la séance à 20 heures.

Mmes Rosana Sanchez, Nicolette Engelbrecht, MM Gianfranco Farinelli, Mohammed Khelidj, William Baer sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

38 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés et 2 personnes non excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

M. Kehtari

Remarque que c'est son prénom et non son nom qui figure sous son intervention à la page 1 et demande la modification.

Le PV est accepté à l'unanimité avec la modification demandée.

4.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le président

Le samedi 9 octobre a eu lieu la revue quinquennale du SDIS sur la place du port de Pully. Une partie de la Municipalité, M Farinelli, président de la commission du SDIS de Paudex et lui-même ont participé à la partie officielle de cette belle manifestation. Le président a été impressionné par le nombre de sapeurs et par leur engagement.

5.

PREAVIS MUNICIPAL N°5/2021 – ARRETE D'IMPOSITION 2022

M. Lemmel

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

-
- Le président** Passe en revue le préavis et ouvre la parole.
- M. Desbaillets** Au point n° 9, impôt sur les chiens, se demande ce qui coûte si cher avec ces chiens, d'autant plus que ces derniers sont en augmentations, ce qui engendre automatiquement une augmentation des entrées pécuniaires pour la commune.
- Mme Dillner-Reichen** Annonce qu'en 2020, 93 chiens ont été recensés contre 75 en 2016. Ne peut que constater une forte augmentation de ceux-ci suite au COVID. Confirme que si le nombre de chiens augmente, les recettes augmentent également. Toutefois, plus de chiens signifient plus de travail pour la voirie, avec inévitablement un surplus d'utilisation de sacs à crotte. Relève que cependant, ce ne sont pas uniquement les chiens de la commune qui amènent ce travail et ce coût supplémentaire, étant donné que notre commune est traversée par bien des promeneurs.
- M. Desbaillets** Demande à la Cofin de se prononcer à ce sujet.
- M. Lemmel** Confirme que cette augmentation est justifiée, étant donné que la charge de travail et l'équipement de sacs à crotte a fortement augmenté.
- M. Desbaillets** Demande si les dépenses dues aux chiens peuvent être chiffrées.
- Mme Dillner-Reichen** Relève qu'il est difficile de chiffrer le nombre d'heures que cela représente pour la voirie, toutefois seul le nombre de sacs à crotte peut clairement être chiffré.
- M. Viand** Demande si par cette augmentation, il serait possible d'avoir des signalétiques pour les propriétaires de chiens.
- M. Kehtari** Annonce que cette taxe n'a pas été augmentée depuis longtemps. La question de signalétique devra être effectivement revue, et cette taxe pourra le permettre.
- Précise que l'arrêté d'imposition se vote d'année en année sur notre commune, afin de mieux suivre l'évolution.
- M. Chatelan** Se demande quel est l'impact financier sur la diminution ou l'augmentation d'un point d'impôt.
- M. Kehtari** Annonce que la valeur d'un point d'impôt pour Paudex, représente environ CHF 140'000.-, s'agissant du montant brut.
- M. Chatelan** Constate que le plafond d'endettement se monte à CHF 20 millions et estime que la commune n'arrivera pas à dépasser ce plafond. Toutefois,

il se demande si les communes sont tenues par une limite de surendettement.

M. Kehtari

Informe qu'il n'y a pas de limite de surendettement imposé pour les communes et précise que si ce plafond devait être dépassé, un préavis devrait être déposé, avec une décision du conseil. De plus, le canton devra également se prononcer.

Encourage les conseillers à prendre connaissance du prochain préavis sur le budget 2022. Les investissements que la Municipalité désire faire y sont détaillés.

M. Witschi

Constata que les dires du Municipal M. Farhad Kehtari sont erronés. En effet, l'UCV fixe une limite d'endettement aux communes à la hauteur de 30 fois la marge d'autofinancement ce qui correspond à 3.3% de charge par année pour un amortissement sur 30 ans.

M. Kehtari

Confirme qu'il s'agit d'une recommandation de l'UCV pour des nouveaux investissements. Cette méthode de 30 fois la marge d'autofinancement est une des approches tenues compte par la Municipalité pour proposer le plafond d'endettement et M. Kehtari invite vivement les conseillers à lire attentivement le prochain préavis à ce sujet.

Le président

Passé au vote sur les conclusions du préavis ;

- ✓ 36 acceptations
- ✓ 1 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis est accepté avec un avis contraire.

8.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Spring

Annonce que la rénovation des bâtiments touche à sa fin, des arbres et plantes viennent d'être posés, et des bancs doivent encore être installés.

Le PGA, validé au printemps dernier par le conseil, et déposé auprès du canton est venu en retour, avec tout un ensemble de modifications, qui ne changeront toutefois pas les bases des plans. Il s'agit uniquement de retravailler les couleurs sur les plans et notre commune n'est pas dans une zone de forte densité mais de moyenne densité. Ce PGA corrigé devra être à nouveau soumis à enquête et au conseil, avant un renvoi au Canton.

Mme Dillner-Reichen

Annonce que le vignoble communal a été fortement touché par la grêle le 24 juillet dernier, 78% du Pinot Noir et 87% Chasselas ont été touchés. Fort heureusement, la commune est assurée contre la grêle, une perte

de CHF 31'000.- est annoncée. Une décision devra être prise sur l'utilisation de cette somme.

La déchetterie de la Perraudettaz recyclera les briques, style Tetra Pak, dès le 1^{er} janvier 2022, permettant ainsi une revalorisation de celles-ci. Elle rappelle que se sont les passages à la déchetterie qui sont facturés. Dès lors, il est recommandé de regrouper un maximum les déplacements, ceci entre autres pour le bien être des finances de la commune.

Elle annonce qu'un distributeur de sacs compostables sera installé à l'écopoint de la Bordinette. Il s'agit d'une offre d'essai de 3 mois, et si celle-ci est concluante, la commune pourra offrir à ses habitants ce service.

Mme Martin

Revient sur la journée « à pied à l'école » où elle a pu rencontrer tous les petits écoliers de Paudex. Aller à pied à l'école regroupe beaucoup d'avantages, ce chemin étant important pour les enfants. Cependant, elle comprend bien qu'il n'est pas toujours possible de s'y rendre ainsi.

Annonce que cela fera 10 ans l'année prochaine, que 2 fois par année, deux requérants d'asile viennent travailler avec la commune. Elle précise que ces personnes sont de l'EVAM et qu'à chaque fois, sauf une, ou l'un d'entre eux s'est volatilisé dans la nature, cette expérience se passe dans d'excellentes conditions.

La voirie est très reconnaissante de cette aide. Ces personnes repartent avec un certificat de travail de la commune, et sont « rémunérées » CHF 3.- de l'heure.

Ce vendredi dans cette salle, aura lieu le loto. Tout le bénéfice ira au camp de ski de l'école de Paudex. Rappelle combien la commune tient à ce camp de ski mais aussi au loto.

Le 18 novembre, le Village solidaire organise dans ses locaux, anciennement ceux de la Poste, une soupe à la courge festive, ouverte à tous. Cela sera l'occasion de présenter les avancées du projet. Et le 12 novembre le repas des aînés aura lieu dans cette salle, avec des animations lors de ce repas, avec le couple Le Franc, pour une démonstration de danse de salon.

La fenêtre de l'Avent a eu beaucoup de succès cette année et débutera le 1^{er} décembre.

M. Kehtari

Rappelle les charges cantonales, soit la péréquation directe et la facture sociale, payées par la commune durant les dix dernières années. Il montre également l'effet d'une baisse, respectivement d'une augmentation du taux d'imposition sur les rentrées d'impôts. Alors que ces dernières suivent la variation du taux d'imposition, les charges

« péréquatives » restent presque identiques, si on admet les hypothèses et clé de répartition du calcul de ces dernières en 2021 et que la facture sociale effective n'augmente pas. Dans la réalité, ces paramètres changent d'une année à l'autre conduisant à une variation de nos charges cantonales.

M. Esteve

Se demande si nous pourrions vivre le même sort que la commune de Perroy, avec un rattrapage d'impôt de CHF 5 millions, la commune a dû verser la somme CHF 5.5 millions pour la facture sociale.

M. Kehtari

Pas le même cas pour Paudex actuellement, d'après ses calculs, dans notre configuration actuelle, si un million doit être remboursé à notre commune, nous devrions verser presque (un tout petit peu moins) un million de plus.

M. Witschi

Revient sur la valeur du point d'impôt de notre commune se montant à CHF 140'000.- et annonce qu'une augmentation du point d'impôt de 6.5, amènerait une entrée de CHF 910'000.- en plus par année.

M. Kehtari

Précise que pour autant que les entrées fiscales restent proportionnelles au taux d'imposition, chaque point d'impôt supplémentaire apporte une rentrée de CHF 140'000. Cependant ceci est une valeur brute. Le calcul des charges péréquatives se base sur le point d'impôts péréquatif. Le décompte de ces charges est calculé selon les comptes définitifs de toutes les communes ainsi que le montant effectif de la facture sociale. Dès lors, même si la valeur de notre point d'impôt reste identique, on ne peut pas forcément conclure que nos charges péréquatives restent identiques et qu'un point d'impôt supplémentaire résulterait à exactement CHF 140'000.-- de plus. Mais en effet on n'en sera pas loin.

M. Chaubert

Annonce un changement au sein du personnel de l'administration, avec le départ de la secrétaire municipale Mme Delphine Gerber. Une annonce a été déposée pour ce poste.

Regrette de ne pouvoir offrir l'habituel apéritif de fin de séance, en raison des restrictions sanitaires.

9.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Zahnd

En tant que développeur informatique, il a créé un système de vote électronique, et aimerait le proposer pour nos séances de Conseil Communal. La seule condition demandée est que chacun ait la possibilité de se connecter à internet via son smartphone. Il demande si le Conseil approuve cette démarche.

-
- M. Esteve** Trouve cela fortement intéressant et l'approuve entièrement, d'autant plus qu'il a déjà eu recours à ce type d'application lors de séances.
- M. Lemmel** Aimerais avoir des arguments au niveau de la sécurité d'un tel système.
- M. Zahnd** Relève que rien ne sort de la salle, une fois le vote validé, tout est effacé. Un code QR est affiché en début de séance, afin de se connecter au système électronique et déterminer le nombre de conseillers inscrits. Relève qu'on ne peut voter qu'une seule fois par question, le vote est anonyme, sans adresse IP enregistrée.
- M. Witschi** S'oppose à ce système, car il apprécie voir qui vote quoi, et ainsi sentir la sensibilité des conseillers.
- M. Viand** Demande si l'affichage devient vert ou rouge en fonction des résultats.
- M. Zahnd** Confirme que oui.
- M. Hofmann** Demande si la Municipalité a une idée approximative du délai pour le retour du PGA et d'autre part, si les projets entrepris par les habitants sont bloqués durant ce laps de temps.
- M. Spring** Le PGA devrait être validé pour le printemps prochain, si tout se passe bien. Précise que les projets ne sont pas bloqués, toutefois la seule contrainte est que les projets doivent être soumis aux mesures de l'ancien et nouveau règlement.
- M. Hofmann** S'interroge sur la gratuité des sacs compostables, après les 3 mois d'essai.
- Mme Dillner-Reichen** Confirme que durant 3 mois cette offre sera entièrement gratuite, autant pour la commune que pour ses habitants. Passé ce délai, cela devra être rediscuté.
- M. Hofmann** Demande quels sont les frais de ce combat des communes contre la facture sociale.
- M. Kehtari** Relève que 12 communes s'opposent à cette facture, les frais sont ainsi répartis. Rappelle que la 4^{ème} tranche a été suspendue et qu'un éventuel intérêt de retard pourra être calculé. Toutefois, la somme a été provisionnée, avec également les frais d'avocats s'y référant.
- Mme Naudin** Concernant le PGA, elle se demande si un projet peut être figé.
- M. Spring** Confirme qu'il n'y a pas de blocage mais que les projets doivent respecter l'ancien et le nouveau plan. C'est la contrainte la plus restrictive qui fait foi, tout en ne sachant pas quand le nouveau PGA sera effectif.

-
- M. Witschi** Demande s'il est possible de faire opposition par référendum au PGA, un fois le nouveau PGA accepté.
- M. Spring** Oui, une fois que le canton a accepté ce PGA, celui-ci peut être soumis à référendum.
- M. Kehtari** Annonce que si le Conseil décide d'utiliser le système de vote par voie électronique lors des conseils, ceci devra être approuvé par le Canton.
- Mme de Landerset** En tant que scrutatrice, elle a été étonnée de constater que le dépouillement se fasse entièrement manuellement, et qu'aucun système de comptage électrique n'existe.
- M. Kehtari** Confirme que cette pratique se fait comme dans toutes les communes, petites ou grandes.

La séance est levée à 21h21.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 29 novembre 2021 à 20heures.

Le Président

La Secrétaire

Pierre-André Di Natale

Caroline Genovese